

MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI  
LE 11 DÉCEMBRE 2013

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le onzième jour de décembre deux mille treize, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, et les conseillers régionaux suivants:

M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Denis Rolland, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substitut : Mme Julie Mayer pour M. le maire Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

19 h 30 Ouverture de la séance

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

13411-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.4 - Entente tripartite de développement culturel : Entérinement de documents.
- 2.- Ajout du point 4.1.2 - Modification de quote-part de Saint-Jean-sur-Richelieu/Développement économique.
- 3.- Ajout du point 5.7 - Cours d'eau Chartier, branches 6 et 7 - Saint-Alexandre : Entérinement de factures et autorisation à répartir.
- 4.- Ajout du point 5.11 - Ruisseau Hazen, branche 29 - Saint-Jean-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir.
- 5.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

13412-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ENTÉRINER** et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 27 novembre 2013 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

PV2013-12-11

**1.0** URBANISME

**1.1** Schéma d'aménagement et de développement

**1.1.1** Avis techniques

**A)** Saint-Blaise-sur-Richelieu - Demande d'exclusion de la zone agricole - Lots 4 540 284, 4 540 285 et 4 540 294

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'exclusion de la zone agricole sera déposée par les représentants de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles auprès de la CPTAQ pour un secteur représentant une superficie approximative de 6 274,5 mètres carrés visée par les lots 4 540 284, 4 540 285 et 4 540 294 du cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QU'UN** document d'analyse intitulé «Demande d'exclusion de la zone agricole dans le cadre du projet de construction d'un réseau d'égout pour le secteur Village» réalisé par Mathieu Perreault, technicien en aménagement, a été transmis à la MRC le 2 décembre 2013, lequel motive la demande d'exclusion en tenant compte des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Richelieu prévoit qu'afin de répondre à la gestion intégrée des espaces urbanisés dans un contexte de rentabilisation des infrastructures publiques et de salubrité des milieux, des ajustements justifiés des limites du périmètre d'urbanisation pour les municipalités sont permis;

**EN CONSÉQUENCE;**

13413-13 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que la demande d'exclusion de la zone agricole des lot4 540 284, 4 540 285 et 4 540 294 situés dans la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire.

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que si la Commission de protection du territoire agricole fait droit à la demande d'exclusion déposée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, la MRC du Haut-Richelieu débutera le processus de modification du schéma d'aménagement et de développement dans les vingt-quatre mois qui suivent la date de la décision donnant effet à la demande d'exclusion de sorte à identifier la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et ce, conformément à l'article 67 de la LPTAA.

ADOPTÉE

**B)** Bell Mobilité - Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles - Dossier : 406324

13414-13 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU:**

PV2013-12-11

Résolution 13414-13 - suite

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que dans le cadre du projet d'implantation d'une antenne de télécommunications, l'aliénation en faveur de la compagnie Bell Mobilité et l'utilisation autre que l'agriculture d'une superficie de 3 718,4 m<sup>2</sup> sur une partie du lot 281-1 du cadastre de la paroisse de Lacolle, tel que déposé au dossier 406324 de la CPTAQ, est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE

## 2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 2.1 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham

#### 2.1.1 Aide financière au Comité Pro-Piste pour l'année 2014

**CONSIDÉRANT** le budget proposé par le Comité Pro-Piste pour l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu - Farnham au cours de la saison 2014;

**EN CONSÉQUENCE;**

13415-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu mandate le Comité Pro-Piste pour la gestion et l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham au cours de la saison 2014;

**D'OCTROYER** une aide financière de 36 550,84\$ représentant l'entretien et la surveillance de la portion de la piste cyclable se trouvant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

**D'AUTORISER** un premier versement au 1<sup>er</sup> avril 2014 de 50% de l'aide financière accordée;

**QUE** l'entretien soit réalisé pour la même distance que les années antérieures incluant les 10 km sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**D'AVISER** les représentants du Comité Pro-Piste qu'ils doivent en tout temps respecter les dispositions du bail intervenu entre le Gouvernement du Québec et la MRC du Haut-Richelieu;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

#### 2.1.2 Rapport annuel d'exploitation 2013 et transmission au ministère des Transports

13416-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine le rapport annuel de la saison 2013 déposé par le Comité Pro-Piste sous la cote «document 3» des présentes, le tout relatif à la gestion et l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la portion se trouvant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et représentant un budget de

PV2013-12-11

Résolution 13416-13 - suite

36 550,84\$ pour les 6 km situés dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, 6 km situés dans la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et 4,1 km situés dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**QUE** le rapport annuel d'exploitation de la saison 2013 pour la gestion et l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham soit transmis au ministère des Transports en conformité avec le bail intervenu entre le Gouvernement du Québec et la MRC du Haut-Richelieu;

**QUE** copie des présentes soit transmise au ministère des Transports du Québec en vue d'obtenir le versement de la deuxième tranche de la subvention accordée pour l'année 2012-2013 et ce, dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

ADOPTÉE

## 2.2 CRÉ Montérégie Est - Nominations

### 2.2.1 Conseil d'administration

13417-13 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

#### IL EST RÉSOLU:

**QUE** le conseiller régional Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la CRÉ de la Montérégie Est et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Jacques Landry accepte la charge du poste qui lui est confié.

### 2.2.2 Comité de concertation régionale en Immigration

13418-13 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

#### IL EST RÉSOLU:

**QUE** le conseiller régional M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de la municipalité de Noyan, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de concertation régionale en Immigration de la CRÉ Montérégie Est.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan accepte la charge du poste qui lui est confié.

## 2.3 Pacte rural 2007-2014 - Demande d'aide financière - Municipalité de Saint-Sébastien : Projet « Fêtes du 150<sup>e</sup> »

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière sollicitée vise le projet «Fêtes du 150<sup>e</sup> » ;

PV2013-12-11

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente de développement rural a procédé à l'analyse du projet et confirme qu'il respecte les critères d'admissibilité, règles et modalités d'attribution de l'aide financière accordée dans le cadre de l'application du pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 prévoit la formation d'un comité composé des membres du Conseil de la MRC et de l'agent de développement rural;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité s'est réuni préalablement à la présente séance et recommande d'accorder l'aide financière sollicitée;

**EN CONSÉQUENCE;**

13419-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Clouâtre, appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau, la représentante de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne participant pas à cette décision considérant l'application du règlement 453 adopté le 12 décembre 2007,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu accorde l'aide financière sollicitée par la municipalité de Saint-Sébastien pour le projet «Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité», le tout pour un montant de 72 657,19\$;

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu et le secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis;

**D'AUTORISER** le versement des crédits nécessaires au fur et à mesure de leur disponibilité par rapport aux versements de la subvention provinciale du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

#### **2.4 Entente tripartite de développement culturel - Entérinement de documents**

13420-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu ratifie les documents administratifs pour la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel au cours de l'année 2014 déposés sous la cote « document 5 » des présentes, à savoir :

- 1) Guide du demandeur;
- 2) Formulaire A - Soutien aux projets culturels innovants;
- 3) Formulaire B - Soutien aux actions en médiation culturelle.

ADOPTÉE

### **3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Priorités régionales 2014 pour la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu détermine annuellement les priorités régionales à prendre en compte par les effectifs de la Sûreté du Québec desservant son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut transmettre ses priorités locales au directeur de poste;

**CONSIDÉRANT QUE** les priorités régionales sont élaborées en tenant compte des priorités locales et du plan d'action annuel de la Sûreté du Québec;

PV2013-12-11

**EN CONSÉQUENCE;**

13421-13 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme aux représentants de la Sûreté du Québec desservant son territoire que les priorités régionales pour l'année 2014 sont :

1. Sécurité routière (zones scolaires et terrains de jeux).
2. Sécurité nautique.
3. Drogue niveau 1.
4. Actualisation des statistiques et modification du plan d'opération des ressources policières (PORP).
5. Mise sur pied d'un plan d'action conjoint avec les partenaires et professionnels du milieu afin de contrer l'intimidation.
6. Motocyclettes non conformes relativement aux silencieux.

ADOPTÉE

**4.0 FONCTIONNEMENT**

**4.1 Finances**

**4.1.1 Comptes - Factures**

**CONSIDÉRANT** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 7 et 7A» des présentes;

**CONSIDÉRANT** le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE;**

13422-13 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 7 et 7A» totalisant un montant de 1 369 385,72\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

**4.1.2 Saint-Jean-sur-Richelieu - Modification de quote-part 2014**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a entériné la résolution 13390-13 le 27 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la quote-part de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au développement économique, vu le changement du mode de gestion d'un projet transféré par le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Partie I du budget concerne les catégories de fonctions «Administration générale» (conseil municipal, gestion financière et autres), «Sécurité publique» (élaboration du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, élaboration du schéma de sécurité civile), «Hygiène du milieu» (amélioration des cours d'eau : digues et stations de pompage de la Rivière du Sud et éradication de la châtaigne d'eau et élaboration du plan de gestion des matières résiduelles), «Aménagement, urbanisme

PV2013-12-11

et développement» (aménagement, urbanisme & zonage, promotion et développement économique, promotion touristique, politique nationale de la ruralité, financement du CEHR (CLD), rénovation urbaine - programme SHQ, plan d'action du schéma d'aménagement), «Loisirs & culture», «administration de programmes de rénovation de logements», «Autre - géomatique» et «Immobilisations»;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres des municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec sont habilités à participer aux délibérations et au vote à l'égard des catégories de fonctions mentionnées précédemment;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de prélever dans les municipalités du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, les sommes nécessaires pour l'année 2014 relatives aux dépenses, dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QU'**une contribution générale de 2 271 429\$, représentant 1 424 965\$ payés par les 14 municipalités du territoire, 208 199\$ payés par 13 municipalités périurbaines, 110 500\$ payés par 4 municipalités (Venise-en-Québec, Henryville, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Sébastien), 526 765\$ payés par 1 municipalité (Saint-Jean-sur-Richelieu), 1 000\$ payés par les 7 municipalités concernées par le fonds environnemental, le tout totalisant le résidu à répartir pour les dépenses du budget 2014, prévues à la Partie I, a été approuvée par les 14 municipalités concernées du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, selon l'assiette imposable d'évaluation uniformisée des immeubles imposables de chaque municipalité pour une contribution de 1 401 175\$, selon la population de chaque municipalité pour une contribution de 50 000\$, selon le nombre d'hectares pour une contribution de 110 500\$, selon un montant fixe pour 528 765\$, selon la superficie en kilomètres carrés de chacune des municipalités pour une contribution de 92 765\$ et en parts égales pour une contribution de 88 224\$ (art. 205, L.A.U., L.R.Q., chap. A-19.1 et art. 11, L.F.M., L.R.Q., chap. F-2.1);

#### **EN CONSÉQUENCE;**

13423-13

Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu remplace la résolution 13390-13 adoptée le 27 novembre 2013 vu une modification de la quote-part de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au développement économique en ce qui a trait aux prévisions budgétaires 2014 de sorte à se chiffrer à 574 333,96\$;

**QUE** le calcul des quotes-parts à répartir pour la Partie I des prévisions budgétaires 2014, totalisant un montant de 2 271 429\$ soit entériné et son résultat adopté (selon l'assiette imposable d'évaluation uniformisée des immeubles imposables de chaque municipalité pour une contribution de 1 401 175\$, selon la population de chaque municipalité pour une contribution de 50 000\$, selon le nombre d'hectares pour une contribution de 110 500\$, selon un montant fixe pour 528 765\$, selon la superficie en kilomètres carrés de chacune des municipalités pour une contribution de 92 765\$ et en parts égales pour une contribution de 88 224\$);

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à répartir pour que les quotes-parts 2014 soient imposées, prélevées et payées par les municipalités concernées du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, selon le nouveau tableau retrouvé ci-après;

**QUE** les quotes-parts énumérées suivant le tableau plus bas, lequel fait partie intégrante de la présente, soient versées par chaque municipalité concernée comme suit:

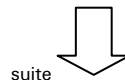
1er versement de 50 % des quotes-parts payable avant le 15 mars 2014;

2e versement du solde payable avant le 1er juillet 2014;

PV2013-12-11

Résolution 13423-13 - suite

	MUNICIPALITÉ	AMÉNAGEMENT	ADMINISTRATION	ADMINISTRATION (AIDE FINANCIÈRE, AGRANDISSEMENT HHR 2012-2019)	ADMINISTRATION (AIDE FINANCIÈRE, OBVBM)
56005	Venise-en-Québec	3 470,22 \$	9 427,61 \$	2 699,51 \$	714,29 \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	2 717,50 \$	7 382,68 \$	2 113,96 \$	714,29 \$
56015	Noyan	2 523,37 \$	6 855,29 \$	1 962,95 \$	714,29 \$
56023	Lacolle	4 221,00 \$	11 467,27 \$	3 283,55 \$	714,29 \$
56030	Saint-Valentin	1 125,84 \$	3 058,58 \$	875,80 \$	714,29 \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	3 574,60 \$	9 711,18 \$	2 780,71 \$	714,29 \$
56042	Henryville	2 895,27 \$	7 865,63 \$	2 252,25 \$	714,29 \$
56050	Saint-Sébastien	2 044,07 \$	5 553,16 \$	1 590,10 \$	714,29 \$
56055	Saint-Alexandre	4 275,19 \$	11 614,48 \$	3 325,70 \$	714,29 \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	3 400,34 \$	9 237,76 \$	2 645,15 \$	714,29 \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	3 529,82 \$	9 589,53 \$	2 745,87 \$	714,29 \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	137 448,58 \$	373 409,24 \$	106 922,27 \$	714,29 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	5 592,89 \$	15 194,32 \$	4 350,75 \$	714,29 \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	3 151,32 \$	8 561,26 \$	2 451,44 \$	714,29 \$
		179 970 \$	488 928 \$	140 000 \$	10 000 \$



	MUNICIPALITÉ	PROMOTION TOURISTIQUE	TOURISME - PUBLICITÉ	INCENDIE (SCHEMA COUV. RISQUE)	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
56005	Venise-en-Québec	4 765,10 \$	1 165,01 \$	5 516,00 \$	274,77 \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	3 731,50 \$	912,31 \$	5 516,00 \$	215,17 \$
56015	Noyan	3 464,94 \$	847,14 \$	5 516,00 \$	199,80 \$
56023	Lacolle	5 796,02 \$	1 417,06 \$	5 516,00 \$	334,22 \$
56030	Saint-Valentin	1 545,93 \$	377,96 \$	5 516,00 \$	89,14 \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	4 908,43 \$	1 200,05 \$	5 516,00 \$	283,04 \$
56042	Henryville	3 975,61 \$	971,99 \$	5 516,00 \$	229,25 \$
56050	Saint-Sébastien	2 806,79 \$	686,23 \$	5 516,00 \$	161,85 \$
56055	Saint-Alexandre	5 870,43 \$	1 435,25 \$	5 516,00 \$	338,51 \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	4 669,14 \$	1 141,55 \$	5 516,00 \$	269,24 \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	4 846,93 \$	1 185,02 \$	5 516,00 \$	279,49 \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	188 736,14 \$	46 143,84 \$	5 516,00 \$	10 883,16 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	7 679,83 \$	1 877,63 \$	5 516,00 \$	442,84 \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	4 327,21 \$	1 057,95 \$	5 516,00 \$	249,52 \$
		247 124 \$	60 419 \$	77 224 \$	14 250 \$



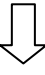
	MUNICIPALITÉ	ÉRADICATION DE LA CHÂTAIGNE D'EAU	CLD - DÉV. RÉGIONAL - PROJETS SPÉCIAUX	ENTENTE TRIPARTITE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL	COORDONNATEUR et NUMÉRISATION COURS D'EAU
56005	Venise-en-Québec	93,02 \$	1 200,99 \$	687,29 \$	1 350,67 \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	186,05 \$	940,49 \$	461,65 \$	6 346,24 \$
56015	Noyan	93,02 \$	873,30 \$	567,13 \$	4 358,56 \$
56023	Lacolle	186,05 \$	1 460,83 \$	1 189,15 \$	4 894,05 \$
56030	Saint-Valentin	46,51 \$	389,64 \$	201,87 \$	3 990,29 \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	186,05 \$	1 237,12 \$	804,87 \$	2 933,25 \$
56042	Henryville	93,02 \$	1 002,01 \$	630,24 \$	6 456,72 \$
56050	Saint-Sébastien	93,02 \$	707,42 \$	326,79 \$	6 235,76 \$
56055	Saint-Alexandre	93,02 \$	1 479,58 \$	1 100,54 \$	7 619,27 \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	46,51 \$	1 176,81 \$	899,53 \$	4 502,88 \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	46,51 \$	1 221,62 \$	798,39 \$	6 810,07 \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	697,67 \$	47 568,96 \$	40 409,87 \$	22 455,70 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	93,02 \$	1 935,62 \$	1 337,41 \$	7 954,70 \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	46,51 \$	1 090,63 \$	585,28 \$	6 856,85 \$
		2 000 \$	62 285 \$	50 000 \$	92 765 \$



	MUNICIPALITÉ	CLD - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PÉRIURBAIN)	CODE	AGENT RURAL / CULTURE	DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU)
56005	Venise-en-Québec	7 847,72 \$	8 876,10 \$	267,52 \$	- \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	6 145,48 \$	6 950,80 \$	209,49 \$	- \$
56015	Noyan	5 706,48 \$	6 454,26 \$	194,53 \$	- \$



56023	Lacolle	9 545,57 \$	10 796,44 \$	325,40 \$	- \$
56030	Saint-Valentin	2 546,02 \$	2 879,66 \$	86,79 \$	- \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	8 083,77 \$	9 143,09 \$	275,57 \$	- \$
56042	Henryville	6 547,50 \$	7 405,49 \$	223,20 \$	- \$
56050	Saint-Sébastien	4 622,55 \$	5 228,30 \$	157,58 \$	- \$
56055	Saint-Alexandre	9 668,12 \$	10 935,05 \$	329,58 \$	- \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	7 689,69 \$	8 697,36 \$	262,13 \$	- \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	7 982,50 \$	9 028,55 \$	272,12 \$	- \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	- \$	- \$	- \$	526 765,00 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	12 648,04 \$	14 305,47 \$	431,16 \$	- \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	7 126,56 \$	8 060,44 \$	242,94 \$	- \$
		96 160 \$	108 761 \$	3 278 \$	526 765 \$

suite 

	MUNICIPALITÉ	ENTRETIEN ET SURVEILLANCE - DIGUES & STATIONS DE POMPAGE - RIVIÈRE DU SUD	FONDS DE RÉSERVE - DIGUES & STATIONS DE POMPAGE - RIVIÈRE DU SUD	FONDS ENVIRONNEMENTAL - FRAIS D'ADMINISTRATION	TOTAL
56005	Venise-en-Québec	19 146 \$	387,27 \$	- \$	67 889 \$
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	18 960 \$	384 \$	- \$	63 887 \$
56015	Noyan	- \$	- \$	142,86 \$	40 474 \$
56023	Lacolle	- \$	- \$	142,86 \$	61 290 \$
56030	Saint-Valentin	- \$	- \$	- \$	23 444 \$
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	- \$	- \$	142,86 \$	51 495 \$
56042	Henryville	51 966 \$	1 051 \$	142,86 \$	99 939 \$
56050	Saint-Sébastien	18 236 \$	369 \$	- \$	55 049 \$
56055	Saint-Alexandre	- \$	- \$	- \$	64 315 \$
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	- \$	- \$	142,86 \$	51 011 \$
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	- \$	- \$	142,86 \$	54 710 \$
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	- \$	- \$	142,86 \$	1 507 814 \$
56097	Mont-Saint-Grégoire	- \$	- \$	- \$	80 074 \$
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	- \$	- \$	- \$	50 038 \$
		108 309 \$	2 191 \$	1 000 \$	2 271 429 \$

QUE tout montant non acquitté à la date d'échéance de chacun des versements porte intérêt au taux de 8 % l'an.

ADOPTÉE

#### 4.2 Fonctionnement - Divers

##### 4.2.1 Liste des séances ordinaires pour l'année 2014

13424-13

Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

#### IL EST RÉSOLU:

QU'en conformité des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte la liste des séances ordinaires du Comité administratif et du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2014 à savoir :

Comité administratif Mardi, 9h00	Conseil Mercredi, 19h30
	8 janvier 2014
4 février 2014	12 février 2014
4 mars 2014	12 mars 2014
1 <sup>er</sup> avril 2014	9 avril 2014
6 mai 2014	14 mai 2014
3 juin 2014	11 juin 2014
27 juin 2014	9 juillet 2014
2 septembre 2014	10 septembre 2014
30 septembre 2014	8 octobre 2014
18 novembre 2014	26 novembre 2014
2 décembre 2014	10 décembre 2014

D'AUTORISER la publication de la liste dans un journal local;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

PV2013-12-11

**5.0 COURS D'EAU**

**5.1 Rivière du Sud, branche 6 - Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13425-13 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la branche 6 de la rivière du Sud, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2010-150 & 2009-200) .....	1 359,57\$
Excavation CMR inc.....	8 238,46\$
Total .....	9 598,03\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Alexandre, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'**il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.2 Cours d'eau sans désignation, lot 385 - Saint-Valentin - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13426-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau sans désignation, lot 385, Saint-Valentin, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2012-166) .....	4 983,02\$
Media Transcontinental.....	1 080,76\$
BMI experts-conseils inc. ....	2 290,87\$
Béton Laurier inc. ....	17 303,29\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	26 157,94\$

PV2013-12-11

Résolution 13426-13 - suite

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Valentin, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'il** soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.3 Cours d'eau Éthier-Fortin - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13427-13 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Éthier-Fortin, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2010-215) .....	11 432,53\$
Media Transcontinental.....	566,83\$
BMI experts-conseils inc. ....	2 296,62\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	27 642,03\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 168,15\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	1 839,60\$
Frais d'administration .....	350,00\$
Total .....	45 295,77\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'il** soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.4 Cours d'eau Du Milieu et du Trait-Carré - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13428-13 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

PV2013-12-11

Résolution 13428-13 - suite

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Du Milieu et du Trait-Carré, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2013-166) .....	7 283,67\$
Media Transcontinental.....	566,83\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 077,90\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	18 398,53\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 248,63\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	3 179,06\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	32 254,62\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'**il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 57 - Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusement, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13429-13 Sur proposition du conseiller régional M. Mario Van Rossum,  
Appuyée par le conseiller régional M. Denis Rolland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la rivière du Sud-Ouest, branche 57, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2012-201) .....	9 253,19\$
Media Transcontinental.....	1 080,76\$
BMI experts-conseils inc. ....	3 127,32\$
Béton Laurier inc. ....	34 388,90\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 437,19\$
Béton Laurier inc. ....	2 959,17\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	52 746,53\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

PV2013-12-11

Résolution 13429-13 - suite

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.6 Ruisseau Hood, branches 16 et 17 - Mont-Saint-Grégoire et Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusement, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

13430-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Denis Rolland,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le ruisseau Hood, branches 16 et 17, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2012-194) .....	8 159,21\$
Media Transcontinental.....	585,08\$
BMI experts-conseils inc. ....	2 242,01\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	27 109,33\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 388,33\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	3 167,56\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	1 417,06\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	44 568,58\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir aux municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Saint-Alexandre, leur quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.7 Cours d'eau Chartier, branches 6 et 7 - Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusement, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

13431-13 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

**IL EST RÉSOLU:**

PV2013-12-11

Résolution 13431-13 - suite

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Chartier, branches 6 et 7, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2012-195) .....	582,34\$
Drainage EPL Lazure . .....	904,91\$
Léopold Bonneau. ....	912,60\$
BMI experts-conseils inc. ....	5 407,84\$
Media Transcontinental.....	585,07\$
BMI experts-conseils inc. ....	2 411,61\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	17 667,60\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 805,11\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	1 713,13\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	32 490,22\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Alexandre, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'il** soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**5.8 Cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande Ligne - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives aux travaux d'entretien et de stabilisation et nomination**

**CONSIDÉRANT** la demande de travaux d'entretien et de stabilisation du cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande Ligne formulée par la résolution 140-11-13 entérinée par le conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu le 13 novembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE;**

13432-13 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice des cours d'eau à retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. afin que ce dernier donne suite à la demande du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu relativement au cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande Ligne et ce, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, la tenue d'une réunion d'information, faire procéder à la réalisation de plans et devis, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et de Pêches et Océans, préparer le projet de règlement au besoin de même que l'appel d'offres, réaliser la surveillance des travaux de même que tous travaux et procédures nécessaires pour la réalisation des travaux requis;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise les procédures relatives aux travaux d'entretien et de stabilisation afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empierrement des talus et bande riveraine, etc.) dans le cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande Ligne;

PV2013-12-11

Résolution 13432-13 - suite

**D'AUTORISER** l'appel d'offres relatif aux travaux requis;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande Ligne.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**5.9 Cours d'eau Campbell, branche 1 - Entente intermunicipale  
Brome-Missisquoi**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis pour le cours d'eau Campbell, branche 1, situé dans les municipalités de Sainte-Sabine et Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

13433-13 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi, l'exercice de la compétence à l'égard de la demande de travaux requis dans le cours d'eau Campbell, branche 1;

**D'AUTORISER** la signature de telle entente par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**5.10 Rivière du Sud-Ouest, branche 9 - Entente intermunicipale  
Brome-Missisquoi**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis pour la rivière du Sud-Ouest, branche 9, située dans les municipalités de Sainte-Sabine et Sainte-Brigide-d'Iberville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

PV2013-12-11

**EN CONSÉQUENCE;**

13434-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi, l'exercice de la compétence à l'égard de la demande de travaux requis dans la rivière du Sud-Ouest, branche 9;

**D'AUTORISER** la signature de telle entente par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**5.11 Ruisseau Hazen, branche 29 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13435-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le ruisseau Hazen, branche 29, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2011-185) .....	7 439,29\$
Media Transcontinental.....	90,65\$
BMI experts-conseils inc. ....	3 367,62\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	40 230,95\$
BMI experts-conseils inc. ....	1 514,22\$
Entreprises Réal Carreau inc. ....	2 155,78\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	55 298,51\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'**il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE



PV2013-12-11

**6.0**            **VARIA**

**6.1**            **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1)                Conciliation bancaire pour la période « novembre 2013 » version finale et « décembre 2013 » version préliminaire.
- 2)                Remerciements d'Art(O) pour l'aide financière versée dans le cadre de l'événement « Rencontre des Arts 2013 ».
- 3)                Lettre de Recyc-Québec concernant le versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (322 160 \$).
- 4)                Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs : Accusé de réception et remerciements concernant la transmission de documents relatifs à la gestion du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés.
- 5)                Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs : Avis de reconnaissance de deux réserves naturelles.
- 6)                Ministère des Transports : Accusé de réception concernant la demande de rehaussement de la route 202.
- 7)                MRC de Matawinie concernant la position de la FQM relativement à la charte des valeurs québécoises.

Mme Renée Rouleau fait état de sa représentation à la réunion du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à la réunion de l'AOMGMR relativement à l'acceptabilité sociale de certains projets dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, à une réunion pour les accès Internet haute vitesse en milieu périurbain, à une réunion du conseil d'administration de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région ainsi qu'à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc.

M. Réal Ryan fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc.

M. Jacques Landry fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et à la réunion d'information tenue pour les futurs administrateurs de la CRÉ Montérégie Est.

Mme Christiane Marcoux fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc.

M. Michel Fecteau fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc., à une réunion du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et à l'assemblée des préfets tenue par la Fédération québécoise des municipalités.

**Vœux pour la période des Fêtes**

Le préfet de la MRC du Haut-Richelieu adresse ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes, santé, bonheur à tous et chacun.

**7.0**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

PV2013-12-11

**8.0            LEVÉE DE LA SÉANCE**

13436-13      Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**DE LEVER** la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 11 décembre 2013.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier